

Unité bidépartementale Eure -Orne
12 rue de Melville
27930 Angerville-la-Campagne

Angerville-la-campagne , le 04/04/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 28/03/2022

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

FRAMATOME

Z.I. du Moulin à Papier
BP 18
27250 RUGLES

Références : UBDEO.2022.04.125.ERA

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 28/03/2022 dans l'établissement FRAMATOME implanté Z.I. du Moulin à Papier BP 18 27250 RUGLES. L'inspection a été annoncée le 15/03/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Inspection réalisée dans le cadre de l'action nationale « bande des 100m autour des sites Seveso ».

Suite à l'incendie survenu dans les établissements de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre 2019, La Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère en charge de l'environnement a lancé une action nationale visant à contrôler les installations situées à proximité des sites Seveso. Cette action a pour objectif d'identifier d'éventuelles installations sensibles implantées à proximité des limites de site Seveso et d'investiguer les risques d'effets dominos.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FRAMATOME
- Z.I. du Moulin à Papier BP 18 27250 RUGLES
- Code AIOT dans GUN : 0005800449
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil bas
- Non IED - MTD

Périmètre du site Framatome (grillage).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- action nationale « bande des 100m autour des sites Seveso »

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

| Nom du point de contrôle | Référence réglementaire | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|-----------------------------------|---|--|-------------------|
| Implantation et isolement du site | Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 1.5.1 | / | Sans objet |
| Propreté | Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 2.4.1 | / | Sans objet |
| Esthétique | Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 2.4.2 | / | Sans objet |

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection recommande les échanges entre Framatome et Eurofoil sur la question du risque et recommande de réaliser au moins un exercice POI commun (s'accorder pour une date mutuelle du prochain exercice POI de chaque société).

L'inspection recommande à Framatome de contacter le particulier dont l'habitation est accolée aux cuves d'azote et d'argon du site Framatome (voir figure 4 en annexe confidentielle), afin de lui donner connaissance des enjeux du site en matière de risque industriel.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Implantation et isolement du site

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 1.5.1

Thème(s) : Risques accidentels, Implantation

Prescription contrôlée :

L'exploitant des installations est compatible avec les autres activités et occupations du sol environnantes.

Constats :

L'activité de l'exploitant est compatible avec celles de ses voisins.

1 entreprise est voisine du site de Framatome, classé SEVESO Seuil Bas (bande des 100 mètres, voir figure 1 en annexe confidentielle) : la société Eurofoil, classée à autorisation.

Les autres voisins dans les 100m sont des particuliers ou des champs.

Observations :

L'inspection précise que dans le cadre de l'action nationale « bande des 100m autour des sites Seveso », une inspection a été réalisée chez la société Eurofoil.

Il est porté à la connaissance de l'exploitant Framatome que :

-La société Eurofoil a une activité de fonderie et de laminage. Ils sont soumis à autorisation pour les rubriques 3250-1, 3250-3a, à enregistrement pour les rubriques 2915-1a, 2921-a et à déclaration avec contrôle périodique pour les rubriques 1436-2, 2561, 2565-2b, 2910-A2, 4734-1c et 4734-2c . Le site contient des stockages d'hydrocarbure et d'huiles (laminage, lavage, etc.).

-Les activités situées dans la bande des 100 m autour de Framatome sont : la fonderie au bâtiment fonderie, le laminage au bâtiment laminage, des bureaux (+un petit laboratoire).

-La chaufferie est en dehors des 100 m.

-Les installations disposent de moyens de détection incendie, d'analyse des fumées, d'extincteurs, d'alarmes, etc. Ils disposent d'un point de rassemblement et effectuent régulièrement des mises en situation.

-L'exploitant déclare ne pas être informé des risques présentés par Framatome ou de consignes particulières, mais souhaiterait l'être. Il ne participe pas à des réunions ou exercices en lien avec Framatome, mais souhaiterait en faire.

-Le nombre maximal de personnes susceptibles d'être présentes est déclaré à 106.

-les bâtiments de fonderie et de laminage comportant des activités ICPE sont à plus de 115m du bâtiment Framatome le plus proche et à plus de 100 m de tout potentiel de danger. Il n'y a pas de risques d'effets dominos. Les bâtiments plus proches sont soit des bureaux, soit inoccupés. Ces installations ne semblent présenter aucun risque pour le site de Framatome.

Concernant les entreprises plus éloignées :

-La société Actemium est située à un peu plus de 100m du site Framatome, à plus de 100 m de tout potentiel de danger et n'ayant qu'une activité de maintenance électrique sans danger pour Framatome. Il n'y a pas de risques d'effets dominos.

-L'ancien entrepôt appartenant à Eurofoil et appartenant en partie à la mairie de Rugles et en partie à une société d'assemblage de panneaux photovoltaïques est situé à 100m du site Framatome, plus de 150m du bâtiment de Framatome le plus proche et à plus de 100 m de tout potentiel de danger. Il n'y a pas de risques d'effets dominos.

-Le restaurant La cité de Savoie est situé à plus de 100m du site Framatome et à plus de 100 m de tout potentiel de danger. Il n'y a pas de risques d'effets dominos.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Propreté

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 2.4.1

Thème(s) : Autre, Propreté

Prescription contrôlée :

L'exploitant prend les dispositions appropriées qui permettent d'intégrer l'installation dans le paysage. L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence.

Constats :

Le site est tenu propre (voir figures 3 et plus en annexe confidentielle)

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Esthétique

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 27/01/2014, article 2.4.2

Thème(s) : Autre, Esthétique

Prescription contrôlée :

Les abords de l'installation, placés sous le contrôle de l'exploitant, sont aménagés et maintenus en bon état de propreté. Les émissaires de rejet et leur périphérie font l'objet d'un soin particulier. Sauf en cas d'impossibilité justifiée, l'exploitant utilise des méthodes alternatives à l'utilisation des herbicides.

Constats :

Le site est tenu propre (voir figures 3 et plus en annexe confidentielle).

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet